

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/090/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 203/05 (MDE 24/056/2005 du 3 août 2005) et ses mises à jour (MDE 24/061/2005 du 9 août 2005 et MDE 24/075/2005 du 22 août 2005)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET PRISONNIERS D'OPINION PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

SYRIE **Yassin al Hamwi (h), âgé d'une soixantaine d'années, commerçant et membre fondateur du Comité des familles de prisonniers d'opinion**
Muhammad Ali al Abdullah (h), étudiant en droit et membre fondateur du Comité des familles de prisonniers d'opinion

Londres, le 6 octobre 2005

Le 27 septembre, un tribunal militaire a déclaré Yassin al Hamwi et Muhammad Ali al Abdullah non coupables des chefs de « création d'une organisation secrète » et « appartenance à une organisation secrète », mais coupables de « diffamation de l'administration publique ». Les deux hommes ont été condamnés à dix jours d'emprisonnement, une peine qu'ils avaient déjà purgée. Ils ont été libérés immédiatement. Yassin al Hamwi et Muhammad Ali al Abdullah étaient libres depuis le 16 août, date à laquelle ils avaient été libérés sous caution.

Un membre du Réseau Actions urgentes de Finlande a reçu une réponse de l'ambassade de Syrie en Suède, qui a indiqué que Yassin al Hamwi et Muhammad Ali al Abdullah avaient été arrêtés pour avoir fait la promotion d'une organisation « illégale » interdite en Syrie, à savoir *Al Ikhwan al Muslimin* (Les Frères musulmans). Ces indications ne concordent pas avec les informations recueillies par Amnesty International, selon lesquelles les deux hommes ont été appréhendés après avoir participé à la première réunion du Comité des familles de prisonniers d'opinion, un groupe de soutien qu'ils avaient contribué à créer. Il est à souligner que Muhammad Ali al Abdullah est le fils d'Ali al Abdullah, un prisonnier d'opinion. Ce dernier avait été interpellé le 15 mai 2005, soit une semaine après avoir lu une déclaration au nom du dirigeant en exil des Frères musulmans devant le Forum Jamal al Atassi, un groupe de discussion politique qui a lui-même été fermé par les autorités. Il est actuellement maintenu à l'isolement en attendant d'être jugé par la *Mahkamat Amn al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État) pour avoir fait la « promotion d'une organisation illégale » (voir l'AU 139/05, MDE 24/032/2005 du 25 mai 2005 et ses mises à jour, MDE 24/038/2005 du 3 juin 2005 et MDE 24/045/2005 du 1^{er} juillet 2005).

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*